



Paul-Marie BLANC
Président du SIECT

La lettre du Président

Janvier 2022

Madame, Monsieur,

Je vous adresse tous mes vœux de joie et de bonheurs partagés en espérant sortir bientôt de la crise sanitaire. Les 60 agents du SIECT ont assuré le maintien du service au plus fort de la pandémie et restent mobilisés pour vous garantir un accès à l'eau potable en toutes circonstances.

En ce début d'année, je souhaite également vous tenir informés sur l'attaque en cours menée par l'agglomération du Muretain contre le SIECT. Il est important de vous apporter tous les éléments qui concernent le prix et la qualité de l'eau que vous buvez.

Le SIECT, c'est quoi exactement ?

Le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch est un service public d'eau potable qui vient de fêter ses 70 ans. Créé en 1951, il assure la desserte de 80 000 habitants de 54 communes, de Cazères jusqu'à Fontenilles, sur plus de 1500 km de réseau.

En quoi consiste la demande du Muretain Agglo ?

Le Muretain Agglo veut reprendre 14 communes du nord du SIECT pour les transférer vers un autre syndicat, le SAGE. Cette demande a déjà été rejetée par le préfet après qu'une commission d'élus ait donné un avis défavorable à une très large majorité. Malgré ce rejet, les élus du Muretain poursuivent leur démarche qui vise à récupérer les communes urbaines et laisser la gestion des communes rurales au SIECT. Cela mettrait fin à 70 ans de solidarité et fragiliserait le SIECT.

Pourquoi quitter le SIECT et aller au SAGE ?

Il n'existe aucune connexion entre le réseau du SIECT et celui du SAGE. Si des communes quittent le SIECT, elles resteront toujours alimentées par ce syndicat. Quel est alors l'intérêt de ce retrait ?

Le SAGE manque d'ouvrages de production et de stockage (châteaux d'eau) tel qu'on peut le lire sur son site Internet. Afin de combler son retard, il doit réaliser 30 millions d'investissements et en prenant 16 000 abonnés au SIECT, il récupère de nouvelles recettes pour financer ses propres travaux. Il s'agit bien d'une opération financière qui renforce un syndicat (SAGE) au détriment d'un autre (SIECT).

Quel prix de l'eau ?

Le prix est mis en avant pour justifier ce transfert en expliquant que le SAGE propose un tarif inférieur à celui du SIECT. C'est exact mais pour combien de temps encore ? Le SIECT applique une augmentation annuelle de 1.4 % en moyenne depuis 2016. Elle sera de 0 % en 2022 sur toutes les communes (sauf pour Cazères et Couladère où le tarif est inférieur et tendra vers celui du SIECT en 2023).

De son côté, le Président du SAGE, M Alain Delsol, avait écrit en 2020 que le prix de l'eau serait gelé pendant 10 ans. Puis, une revalorisation de 1 % par an a été annoncée en mars 2021, puis une hausse de 3.9 % et finalement une augmentation de 5.2 % a été votée en fin d'année ! Comment croire des élus qui naviguent à vue de la sorte ? **Je vous invite à prendre avec beaucoup de prudence les promesses faites par les uns et les autres sur le prix de l'eau.**

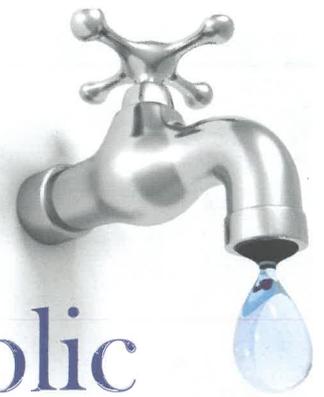
La qualité du service ?

Depuis un an, des responsables du Muretain Agglo et du SAGE assènent des critiques infondées contre le SIECT. La critique est facile mais ne repose sur aucun fait concret. En réalité, le SIECT assure ses missions de service public avec sérieux et efficacité. Grâce à une gestion saine, il mène une politique dynamique d'investissements pour répondre aux besoins d'un territoire en forte croissance.

Contrairement à ceux qui le critiquent, il a su construire les équipements nécessaires qui lui permettent de regarder l'avenir avec sérénité.



SIECT 1951-2021



70 ans de service public

Quelles conséquences pour vous ?

Avec 14 communes en moins, le SIECT perdrait 46 % de ses abonnés. La fin de cette solidarité entre communes rurales et urbaines entraînerait une augmentation du prix de l'eau pour les habitants des petites communes. Ainsi, après avoir payé pour les communes de l'agglomération, ils devraient demain payer seuls leurs propres équipements.

Enfin, les responsables du SAGE veulent prendre le contrôle de l'usine de Lherm et abandonner le traitement actuel pour un système moins coûteux. Cela signifie une eau de moins bonne qualité et un goût prononcé de l'eau du robinet, comme cela a déjà été annoncé publiquement par le président et le directeur du SAGE.

Conclusion

Vous êtes concernés par ce projet de retrait qui aura un impact sur l'alimentation en eau de votre habitation. Il existe un réel danger que votre facture augmente et que l'eau soit de moins bonne qualité. Tous les chiffres présentés dans ce courrier sont vérifiables.

Les maires et les conseillers municipaux connaissent cette situation. Un grand nombre d'entre eux ont déjà exprimé leur désaccord face au démantèlement d'un service public efficient. Il vous appartient de questionner vos élus pour connaître leur position et de vous mobiliser à votre niveau.

Après un an de procédures, il me paraissait indispensable de vous adresser ce courrier. Vous pouvez compter sur ma profonde détermination pour défendre les intérêts du SIECT et de tous ses abonnés.

Paul-Marie Blanc
Président du SIECT



Les élus et le personnel du SIECT